



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

NOTE D'INFORMATION

Modalités d'organisation des Consultations annuelles avec les ONG

29 juin – 1^{er} juillet 2009

1. **LIEUX DE LA REUNION**

Les **Consultations annuelles avec les ONG** auront lieu du **29 juin au 1^{er} juillet** et se tiendront au **Palais des Nations à Genève**. Les séances plénières se dérouleront dans la salle XIX. La salle de conférence XIX est située dans le bâtiment E, au 3^{ème} étage. L'accès se fait par la porte 40 (en face du bâtiment du CICR) près de l'entrée de Pregny. Toute la documentation relative à la réunion sera postée sur le site internet du HCR au **www.unhcr.org/ngo-consultations/**. Le lien sera disponible **à partir du 1^{er} avril 2009** et sera mis à jour régulièrement avec la documentation supplémentaire relative aux consultations. Vous trouverez sur le site www.unhcr.org/ngo-consultations **des cartes** qui vous seront utiles pour accéder au Palais des Nations.

2. **SEANCE D'ORIENTATION**

Une séance d'orientation aura lieu **le matin du lundi 29 juin, au Palais des Nations, en salle XXII**. La séance s'adresse tout particulièrement aux ONG qui vont participer aux Consultations annuelles pour la première fois. La réunion débutera avec une courte introduction par le HCR suivie par le Conseil international des agences bénévoles (ICVA) qui donnera un aperçu des réunions à venir et expliquera la participation des ONG lors de ces réunions. Veuillez consulter le site internet du CIAB pour d'autres informations (www.icva.ch). **Thés et cafés seront servis devant la salle à partir de 9h00 et l'orientation débutera à 9h30.**

3. **CRITERES**

Les ONG souhaitant assister à la réunion **doivent remplir l'un des critères énumérés ci-dessous** :

- Statut consultatif auprès de l'**ECOSOC** (veuillez consulter le site des Nations Unies : www.unog.ch pour de plus amples informations sur ECOSOC)
- **Membre du CIAB** (Conseil international des agences bénévoles) – veuillez vous référer au www.icva.ch
- **Partenaire d'exécution** du HCR en 2008/2009
- **Partenaire opérationnel** du HCR avec un intérêt dans la solution des problèmes de réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR (**une recommandation écrite doit être fournie par la Délégation du HCR concernée**)

4. **ENREGISTREMENT**

Les ONG qui souhaitent participer à cette réunion doivent **remplir et retourner le formulaire d'enregistrement (un formulaire par participant)**.

Vous êtes vivement encouragés à vous enregistrer en-ligne à travers le site internet **www.unhcr.org/ngo-consultations/**. Pour ouvrir le formulaire d'enregistrement, il vous sera demandé un accès ID et un mot de passe : « **User name** : ngos et **Password** : consult ». **Le lien sera disponible à partir du 1^{er} avril 2009** et sera mis à jour régulièrement avec la documentation supplémentaire relative aux consultations.

Le formulaire d'enregistrement comporte deux parties. La **première partie** du formulaire concerne les informations habituelles sur le participant. Chaque participant doit remplir la première partie. La **deuxième partie** concerne les informations relatives à l'organisation. Ces informations seront regroupées dans une liste des organisations qui participent aux consultations. Ces informations ont pour but de faciliter les échanges pendant la réunion et de vous aider à identifier d'autres organisations qui ont des centres d'intérêt similaires ou complémentaires. Si plusieurs personnes représentent une même organisation, la deuxième partie concernant l'organisation ne doit être remplie qu'une fois. Néanmoins, vous pouvez utiliser l'espace laissé pour décrire des départements spécifiques si plusieurs participants de la même organisation représentent plusieurs départements. Pour les ONG qui ont déjà complété cette partie l'année dernière, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vérifier l'information fournie dans le « **NGO Profile in Brief** » posté sur www.unhcr.org/ngo-consultations/ et renvoyé une version à jour si nécessaire. Sinon, le texte fourni l'année dernière sera utilisé à nouveau.

Le formulaire d'enregistrement est indispensable à l'Unité interinstitutions pour délivrer le badge attestant votre accréditation auprès de la Section de la sécurité des Nations Unies pour ces réunions afin de vous donner accès au Palais des Nations.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait que les mesures mises en place par la Section de la sécurité des Nations Unies sont de plus en plus strictes. A cet effet, nous vous demandons de vous assurer que :

- i) le nom sur le formulaire d'enregistrement et sur la lettre de créance (voir point iii) est exactement le même que celui indiqué sur votre passeport ;**
- ii) vous apportez votre passeport ainsi qu'une copie du formulaire d'enregistrement avec vous lorsque vous viendrez chercher votre badge ; et**
- iii) vous fournissez une lettre de créance de votre organisation confirmant le nom du (ou des) représentant(s) pour les réunions. Cette lettre est désormais obligatoire et doit être envoyée par courrier électronique à l'Unité interinstitutions (Interagency@unhcr.org).**

Les représentants des ONG qui bénéficient d'une **accréditation permanente** auprès de l'Office des Nations Unies à Genève n'ont pas besoin d'un autre badge pour la réunion qui se tiendra au Palais des Nations. Néanmoins, nous demandons à ces représentants **de compléter et d'envoyer le formulaire d'enregistrement à l'Unité interinstitutions** afin de préparer la liste des participants.

Tous les formulaires d'enregistrement doivent parvenir à l'Unité interinstitutions **avant le 5 juin 2009.**

En raison des dispositions strictes en matière de sécurité prises par la Section de la sécurité des Nations Unies, l'Unité interinstitutions ne peut garantir votre participation si le délai d'enregistrement n'est pas respecté. De plus, l'Unité interinstitutions sera dans l'impossibilité de délivrer des accréditations aux ONG souhaitant s'enregistrer dès lors que la réunion aura débuté.

5. BADGES

Les badges pourront être récupérés à la Section de la sécurité des Nations Unies qui est située au Portail de Pregny du Palais des Nations, en face de bâtiment du Comité international de la Croix-rouge (CICR). Ces badges seront mis à votre disposition à partir de vendredi 26 juin, à 8 heures. Le bureau de la Section de la sécurité est ouvert de 8h00 à 17h00. Votre badge vous sera remis sur présentation de votre passeport et de la copie du formulaire d'enregistrement. Veuillez vous assurer que vous imprimez le formulaire d'enregistrement si vous vous enregistrez en-ligne. Egalement, veuillez vous assurer que vous arrivez suffisamment à l'avance pour prendre votre badge et ne pas être retardé pour la réunion qui commence lundi 29 juin à 11 heures en salle XIX au Palais des Nations.

Veuillez noter que l'accès aux véhicules à l'intérieur du Palais des Nations est interdit.

6. VISAS

Si un visa pour la Suisse est requis, veuillez vous assurer de l'obtenir dans votre pays avant votre départ. Si vous avez besoin d'assistance, veuillez contacter la délégation du HCR sur place qui pourrait être en mesure de vous offrir une assistance.

7. HEBERGEMENT ET TRANSPORT A GENEVE

Une liste des Hôtels à Genève avec le taux préférentiel réservé aux Nations Unies **est disponible au www.unhcr.org/ngo-consultations/**. Genève dispose d'un certain nombre de bons hôtels dont l'adresse figure sur le site de l'Office du tourisme suisse au **www.geneve-tourisme.ch**. Le Centre John Knox offre également des chambres à des prix très intéressants. Vous pouvez consulter leur site internet au **www.johnknox.ch** ou par courrier électronique au **welcome@johnknox.ch**. Le mois de juin est une période très active et il vous est fortement conseillé de faire vos réservations très à l'avance. Le HCR n'est malheureusement pas en mesure de prêter son concours aux ONG participantes pour les réservations d'hôtel. **Une carte de Genève est également disponible sur le site.**

La ville de Genève dispose d'un réseau de **transport public (TPG)** particulièrement efficace. Une information plus détaillée est disponible sur le site **www.tpg.ch**. Le HCR n'est pas en mesure d'aller à la rencontre des participants à ces réunions, et qui vont arriver à l'aéroport de Genève ou à la gare Cornavin. En plus d'un excellent réseau de transport public, ces lieux sont desservis par un très bon service de taxis. **La carte qui est disponible sur le site** doit vous aider à situer le site des Nations Unies, l'aéroport de Genève et la gare.

Toute information complémentaire sur la ville de Genève peut être obtenue auprès de **l'Office du tourisme de Genève**, tél. : +41 22 909 70 00, télécopie : +41 22 909 70 11, courrier électronique au **info@geneve-tourisme.ch** ou site internet au **www.geneve-tourisme.ch**.

Si vous rencontrez des difficultés pour vos réservations d'hôtels à Genève, vous pouvez envisager la possibilité de rester à Lausanne qui se trouve à seulement 30 minutes de Genève en train. Toute information complémentaire sur la ville de Lausanne peut être obtenue auprès de **l'Office du tourisme de Lausanne**, tel : +41 21 613 7373, courrier électronique : information@lausanne-tourisme.ch ou site internet au www.lausanne-tourisme.ch

8. DOCUMENTATION

Comme d'habitude, votre organisation pourra mettre à disposition sur les tables au fond de la salle les documents de son choix au cours des Consultations annuelles avec les ONG. Veuillez vous assurer de vous munir d'un nombre suffisant d'exemplaires car la salle de conférence n'est pas équipée de photocopieurs. Pour votre information, l'année dernière, 206 organisations ont assisté à cette réunion.

9. INTERPRETATION

Des services d'interprétation seront fournis en anglais, arabe, français et espagnol tout au long des consultations. Des services d'interprétation en russe seront mis à disposition au cours des séances régionales.

10. ACCES INTERNET

Au Palais des Nations, vous pourrez utiliser des ordinateurs avec accès Internet à la Bibliothèque, Bureau B121, porte 20. Des ordinateurs seront également mis à votre disposition au Secrétariat du HCR derrière la salle XIX (le numéro de bureau vous sera fourni ultérieurement).

11. REUNIONS PARALLELES

Les consultations annuelles avec les ONG fournissent une opportunité unique de prises de contact et de partage d'information à la fois pendant et après les réunions. Les Consultations annuelles avec les ONG sont organisées pour laisser aux participants du temps libre pour organiser des réunions « ad-hoc » spécifiques. Une salle de réunion sera prévue à cet effet. Les collègues des ONG qui souhaitent organiser ces réunions sont encouragés à contacter le secrétariat du CIAB (ICVA).

Les ONG sont également encouragées à rencontrer les responsables du HCR pour discuter des sujets d'intérêt commun et partager idées et information. A cet effet, la structure du HCR ainsi que celles des Bureaux régionaux sera postée sur notre site au www.unhcr.org/ngo-consultations/ et des copies seront

insérées dans votre dossier. Ces organigrammes vous permettront de contacter directement le personnel du HCR avec qui vous souhaitez organiser des réunions pendant votre séjour à Genève.

12. INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LES SALLES

Les Consultations annuelles avec les ONG auront lieu au Palais des Nations du lundi 29 juin au mercredi 1^{er} juillet (séance du matin).

Une session plénière se tiendra lundi 29 juin, au Palais des Nations, en salle XIX, de 11h00 à 13h00. La salle de conférence XIX est située dans le bâtiment E, au 3^{ème} étage. L'accès se fait par la porte 40 (en face du bâtiment du CICR) près de l'entrée de Pregny.

Des sessions se dérouleront en parallèle dans les salles XIX, XXII et XXIII, de lundi 29 juin (à partir de 15h00) à mardi 30 juin (jusqu'à 18h00). Les salles XXII et XXIII sont situées dans le Bâtiment E, au 1^{er} étage, accès porte 40 (à l'opposé du CICR), entrée porte de Pregny.

Une session plénière aura lieu mercredi 1^{er} juillet, au Palais des Nations, dans la salle XIX, de 10h00 à 13h00.

Pour plus de détails, veuillez consulter le projet d'agenda qui sera mis sur le site www.unhcr.org/ngo-consultations/ à partir du 1^{er} avril 2009.

Dans la salle de réunion plénière uniquement (salles XIX au Palais des Nations), **les plaquettes portant le nom des ONG** seront arrangées par ordre alphabétique d'organisation. Veuillez noter, que selon le nombre de participants, nous ne serons pas en mesure de fournir un siège pour chaque participant à la table avec microphone. Dans ce cas, vous pourrez vous asseoir à l'arrière de la table.

Un dossier complet comprenant les documents relatifs à la réunion sera disponible au début de la réunion, sur les tables en salle XIX.

Nous vous encourageons à consulter le « Guide for NGOs to participating in UNHCR's Annual Consultations with NGOs » lancé en novembre 2008 et qui est disponible sur le site du HCR (www.unhcr.org/ngo-consultations) et sur le site du CIAB (www.icva.ch).

13. RECEPTION

Toutes les ONG sont invitées à participer à **une réception** organisée par le HCR, **lundi 29 juin 2009, à 18h30, à la Cafétéria du HCR.**

14. COMITE EXECUTIF

Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire aura lieu du 28 septembre au 2 octobre 2009 à Genève.

HCR
Unité interinstitutions
Genève
Courrier électronique : Interagency@unhcr.org